



COMMUNE DE SENTHEIM

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SENTHEIM DE LA SEANCE DU 26 JUI 2012.

Sous la présidence de M. Bernard HIRTH, Maire.

Présents

- M. Roland MESSERLIN 1^{er} Adjoint,
- M. Marc PERRIN 2^{ème} Adjoint,
- M. Serge JAEG 3^{ème} Adjoint,
- Mme Françoise NAEGELEN 4^{ème} Adjoint,
- Mme Martine BISSLER Conseillère Municipale,
- M. Bertrand RISACHER Conseiller Municipal,
- M. Thierry KAYSER Conseiller Municipal,
- M. Marc ALTER Conseiller Municipal,
- M. Joseph GENSBITTEL Conseiller Municipal,
- Mme Annick EHRET Conseillère Municipale,
- M. Gérard STOECKLIN Conseiller Municipal.

Absents excusés

- Mme Marie HINGRE qui donne pouvoir à Mme Françoise NAEGELEN,
- M. Timothée HINGRE qui donne pouvoir à Mme Martine BISSLER,
- Mme Cathy COLONNA qui donne pouvoir à M. Thierry KAYSER,

Secrétaire de séance : M. Jean-Marc SCHOEPF, secrétaire de mairie.

Date de la convocation : 22 juin 2012.

Ordre du jour

1°) Enfouissement ligne haute tension.

M. le Maire ouvre la séance à dix-neuf heures et remercie les conseillers de leur présence et excuse les absents.

Avant de passer à l'ordre du jour, M. KAYSER demande la parole et annonce que certains conseillers municipaux ont décidé d'écrire à Madame la Sous-préfète de Thann. Il donne lecture du courrier ci-dessous.



Des conseillers municipaux
de SENTHEIM

Sentheim, 22 juin 2012

Objet : Agissements de Monsieur le Maire de SENTHEIM

Madame la Sous-Préfète,

Les conseillers municipaux de SENTHEIM soussignés ont l'honneur de porter à votre connaissance les agissements illégaux dont se rend coupable Monsieur Bernard HIRTH, maire de la commune.

Lors du conseil municipal du 13/11/2011, l'assemblée a approuvé un devis d'ERDF pour l'enfouissement de la ligne haute tension, principalement rue des Vignes et rue des Artisans, pour un montant de 246.830 €.

Lors de la séance du 20/06/2012, Monsieur le Maire a demandé à l'assemblée communale d'approuver un nouveau devis d'un montant de 259.459 €.

Devant la réticence de certains, il a fini par avouer qu'il avait déjà signé le devis et que les travaux étaient programmés.

Sa requête a été rejetée par 8 voix contre, 5 pour et 2 abstentions.

Ce n'est pas la première fois que Monsieur le Maire et ses adjoints mettent les conseillers devant le fait accompli, montrant par là le mépris que leur inspire le fonctionnement démocratique normal d'une assemblée communale.

Ils témoignent également ainsi de leur mépris envers les autres élus de SENTHEIM.

Outre le fait qu'à notre avis ce nouveau devis, qui correspond à un changement d'itinéraire, ne répond pas aux intérêts de la commune, il nous semble inadmissible que maire et adjoints prennent ainsi des libertés avec la réglementation.

Aussi, nous sollicitons de votre haute bienveillance que vous rappeliez Monsieur le Maire à ses obligations, ce qui ne pourrait que contribuer à la bonne marche démocratique des institutions villageoises.

En espérant que notre requête rencontrera auprès de vous un écho favorable nous vous prions d'agréer, Madame la Sous-Préfète, l'expression de notre haute considération.

Suivent les signatures de : M. Marc ALTER, Mme Cathy COLONNA, Mme Annick EHRET, M. Joseph GENSBITTEL, M. Timothée HINGRE, M. Thierry KAYSER, M. Bertrand RISACHER et Mme Martine BISSLER.



1°) Enfouissement ligne haute tension

M. le Maire annonce que, comme demandé, il a repris contact avec ERDF qui, par courriel de ce jour, a confirmé que le montant final de la participation de la commune ne dépasserait pas le montant du devis signé au mois de novembre 2011 pour un montant de 246 830,-€, modification du tracé pris en compte. M. KAYSER soulève la question de la nécessité de cette modification du tracé qui finalement grève les terrains communaux d'une servitude.

M. RISACHER s'interroge quant à la logique de ce changement d'itinéraire. Il ne comprend pas pour quelles raisons le maire et les adjoints ont proposé à ERDF une modification du tracé initial prévu dans le 1^{er} devis. Il estime qu'à partir du moment où le conseil municipal a approuvé le projet d'enfouissement de la ligne haute tension, l'opération devait être entièrement pilotée par ERDF.

M. le Maire répond une nouvelle fois que la modification du tracé privilégie l'enfouissement de la ligne sur le domaine public de manière à éviter des servitudes à des propriétés privées.

Convention de servitude

Après débat sur l'opportunité du tracé (domaine communal ou domaine privé), M. le Maire donne lecture de la convention de servitude du passage de la canalisation électrique souterraine avec ERDF en précisant que l'emprise de la servitude sera de 0,50 m et la profondeur de 1 m.

À la demande de M. le Maire, le Conseil Municipal, par treize voix pour, une contre (M. ALTER) et une abstention (M. GENSBITTEL), l'autorise à signer la convention de servitude du passage de la canalisation électrique souterraine avec ERDF.

Procuration

À la demande de M. le Maire, le Conseil Municipal, par treize voix pour, une contre (M. ALTER) et une abstention (M. GENSBITTEL), l'autorise à signer la procuration constituant pour mandataire spécial : Maître Michel Rodrigues, notaire à Sélestat (67600) – 7, boulevard du Maréchal Leclerc, à l'effet d'intervenir à l'acte de dépôt de la convention de servitude avec ERDF.

Sur demande de M. STOECKLIN, M. le Maire précise également que l'ensemble des frais ou débours inhérents à cette convention seront à la charge exclusive d'ERDF.

M. le Maire remercie les conseillers présents et clôt la séance à 19 h 35.



Tableau des signatures
Pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de Sentheim de la séance du 26 juin 2012

ORDRE DU JOUR

1°) Enfouissement ligne haute tension.

NOM	PRENOM	FONCTION	SIGNATURE	PROCURATION
HIRTH	Bernard	Maire		
MESSERLIN	Roland	1 ^{er} Adjoint		
PERRIN	Marc	2 ^{ème} Adjoint		
JAEG	Serge	3 ^{ème} Adjoint		
NAEGELEN	Françoise	4 ^{ème} Adjoint		
BISSLER	Martine	Conseillère municipale		
HINGRE	Marie	Conseillère municipale	Procuration donnée à Mme NAEGELEN	
RISACHER	Bertrand	Conseiller municipal		
KAYSER	Thierry	Conseiller municipal		
ALTER	Marc	Conseiller municipal		
HINGRE	Timothée	Conseiller municipal	Procuration donnée à Mme BISSLER	
COLONNA	Cathy	Conseillère municipale	Procuration donnée à M. KAYSER	
GENSBITTEL	Joseph	Conseiller municipal		
EHRET	Annick	Conseillère municipale		
STOECKLIN	Gérard	Conseiller municipal		